

BUDGET 2019- SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, le budget du service assainissement de l'exercice 2019, arrêté comme suit en équilibre en dépenses et recettes

Section d'exploitation : 165 988.31 €

Section d'investissement : 94 083.19 €

Et précise que la redevance communale pour le traitement des eaux usées reste à 1.05 €, ce taux étant fixé par rapport aux éléments connus à ce jour

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018. Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Charles DUBUT, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice en section d'investissement + 2 028.89 €
en section de fonctionnement + 171 564.22 €

Résultats de clôture en section d'investissement + 37 072.40 €
en section de fonctionnement + 171 564.22 €

Le rapporteur informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur en poste à Beaumont et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 171 564.22 € et un excédent d'investissement de 37 072.40 €.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter 171 564.22 € au compte 1068 (compte de recettes d'investissement) du budget de la commune de l'exercice 2019.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taxes directes locales pour 2019 sans variation notifiées par les services fiscaux en application de la réforme de la fiscalité locale :

Taxe d'habitation 17.89
Taxe Foncière (bâti) 11.62
Taxe Foncière (non bâti) 42.52

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir parmi les subventions demandées les montants ci-après

6574

subvention de fonctionnement (associations)

Amicale des pompiers	300 €
CLEC	280 €
Club des Anciens	300 €
Paroisse de Persan	390 €
Sauvegarde Vallée Sausseron	100 €
Ligue contre le cancer comité du val d'oise	100 €

Total 1 470 €

BUDGET COMMUNAL 2019

M le Maire présente le budget communal de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 639 587.07 €

Section d'investissement : 485 608.18 €

Et indique que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte le budget 2019 à l'unanimité.

FIXATION DU PRIX D'ACQUISITION PARCELLE AD 103

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'autorisation d'acquérir la parcelle AD 103, de 133 m² prise par délibération en séance du 09 juillet 2009, à ce jour il est nécessaire d'en fixer le prix d'acquisition.

Monsieur le Maire propose 1€ le m².

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord et charge M le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil :

- De l'édition d'un flash info prochainement pour annoncer les dates des prochains événements sur la commune et les travaux à venir (ralentisseurs, plateau surélevé, reprise bande de roulement route de renouvel, aco drain pour résorber l'eau devant cimetière, agrandissement parking cimetière)
- Du renforcement de la vidéo protection à la mairie et au local technique
- Que le chemin de la cabane des gardes sera rouvert cette année. On prévient l'agriculteur
- Que la procédure pour les travaux faits illégalement rue des vignes a été enclenchée
- De la mise en ligne du nouveau site internet de la commune depuis le 05 avril 2019
- Que pour répondre à l'inquiétude des parents au sujet de l'étude surveillée à la rentrée de septembre 2019, il y en aura bien 4 jours par semaine quel que soit l'avis de l'inspecteur.

M COACHE précise que ce n'est pas ce qu'a dit l'inspecteur, cela est mal formulé dans le compte rendu d'école, il n'a pas interdit les 4 jours de surveillance d'études aux enseignants mais qu'un seul enseignant ne pourra assurer les 4 jours d'études surveillées par semaine.

M COACHE présente le projet CLEAJE – Contrat Local d'Eveil Artistique des Jeunes Enfants (page 36-37 du mag 29 – CCHVO) auquel participent 13 enfants de 7 mois à 2 ans et demi accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle. Les retours après la 1ere séance sont très positifs.

M PINSSON demande ou en est la fibre optique et si de nouvelles dates nous ont été données – réponse nous sommes toujours dans l'attente de finalisation de l'installation pour commercialisation malgré nos relances fréquentes.

Mme MARIETTE signale que rue Marguet la plaque cassée sur trottoir n'a pas été remplacée à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.